

ARRÊTÉ DE RECEVABILITÉ DES CANDIDATURES

ELECTION DU DIRECTEUR DE L'UFR D'ECONOMIE ET DE GESTION

Séance du Conseil d'UFR du vendredi 23 mai 2025

Le Président d'Aix-Marseille Université,

arrête

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 719-1 et D719-1 à D 719-47 ;
Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université ;
Vu les statuts de l'UFR d'Economie et de Gestion modifiés et approuvés par le Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université en sa séance du 3 octobre 2023 ;
Vu l'arrêté électoral du 22 avril 2025 et l'arrêté modificatif du 30 avril 2025 relatifs à l'élection du Directeur de l'UFR d'Economie et de Gestion ;

Article 1^{er} :

Dans le cadre de l'élection du Directeur de l'UFR d'Economie et de Gestion, qui aura lieu le vendredi 23 mai 2025 à 14h00, la candidature déposée par :

- **Monsieur Bruno Decreuse**

a été déclarée recevable.

Article 2 :

Le présent arrêté est porté à la connaissance des personnels et usagers de l'UFR par voie d'affichage dans les locaux de la composante et par une mise en ligne sur le site Internet de l'UFR, <https://feg.univ-amu.fr/fr>.

Article 3 :

Rosette Nicolaï, en sa qualité de Doyenne d'âge du Conseil d'UFR, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 15 mai 2025

Pour Le Président de l'Université Eric BERTON et par délégation,

La Doyenne d'âge du Conseil d'UFR

Rosette Nicolaï

Rosette NICOLAÏ

